

CONSULTATION INTERNATIONALE (N° 2013 P 1346)

La STEG se propose de lancer une consultation internationale N° 2013 P 1346 pour :

ACHAT DE MATIERES PREMIERES.

Les offres doivent être établies et présentées conformément aux conditions de consultation.

Elles doivent être obligatoirement envoyées par voie postale ou par rapide poste au Bureau d'Ordre Central de la STEG/DPTE RADES-FORET au plus tard le **Mardi 29 Octobre 2013 à 16H00** sous doubles enveloppes cachetées à l'attention de :

Monsieur le Président de la Commission d'achats -- STEG /DPTE 2040 BP 126 RADES – FORET 8

CONSULTATION INTERNATIONALE N° 2013 P 1346 : ACHAT DE MATIERES PREMIERES

Toute soumission doit être obligatoirement accompagnée des pièces suivantes:

Pour les soumissionnaires étrangers :

* Un certificat de non faillite, de non redressement judiciaire, ou tout autre document équivalent prévu par le droit du pays d'origine du soumissionnaire (original ou copie certifiée conforme par les autorités consulaires compétentes).

Pour les soumissionnaires locaux :

* Une déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire ne se trouve pas en faillite ou en redressement judiciaire, conformément à la réglementation en vigueur.

* Les soumissionnaires qui sont en état de redressement amiable sont tenus de présenter une déclaration à cet effet.

* Un certificat d'affiliation à la C.N.S.S ou organisme équivalent (original).

* Une déclaration sur l'honneur présentée par le soumissionnaire qu'il n'était pas un agent public au sein de la STEG, ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans.

* Une attestation de situation fiscale valable à la date limite de réception des offres (Originale ou certifiée conforme).

Les soumissionnaires (**locaux et étrangers**) doivent également accompagner leurs offres d'une déclaration sur l'honneur comportant leur confirmation de n'avoir pas fait, et leur engagement de ne pas faire par eux-mêmes ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion de la commande et des étapes de sa réalisation (originale).

NB : La STEG se réserve le droit d'exiger d'autres pièces annexes ayant trait au dossier de consultation.

Le retrait des cahiers des charges peut être effectué, à partir de la première date de publication du présent communiqué, et ce, auprès de la Direction Production et Transport de l'Électricité à l'adresse suivante :

STEG-DPTE / DEP. LOGISTIQUE/BKA -- Sise à Rades Foret -2040 - Tunis - Tunisie

Tel : 216 71 433 977 Poste 2408 – Fax : 216 71 433066.

Le délai de validité des offres doivent être de **90 jours** à partir du lendemain de la date limite de réception des offres.

Les intéressés peuvent retirer le dossier de consultation sur présentation d'une demande écrite et moyennant le versement d'un montant non remboursable de soixante dix Dinars (**70 DT**) en espèces ou par virement bancaire au compte courant bancaire STEG sur la A.T.B : **C.C.B. (A.T.B) : 201104.0319/41.**

Le fax de l'ordre de virement fera foi pour l'envoi du dossier. Il y a lieu de rappeler le Numéro de la consultation dans votre virement.

NB: Ne peuvent participer à la consultation que les soumissionnaires ayant, d'une façon régulière, retiré le cahier des charges.

La séance d'ouverture des plis **Technico -Financiers est non Publique** et elle aura lieu Au **Siège de la STEG/DPTE RADES –FORET.**